



L' Avocat protecteur, singulière création

publié le **28/07/2013**, vu **4725 fois**, Auteur : [Maître Valéry Montourcy](#)

L'« Avocat protecteur », voté le 09 juillet 2013 par le Conseil de l'Ordre des Avocats de Paris, répond-il à un besoin des majeurs protégés ?

Il y a quelques jours, **le 09 juillet 2013**, le Conseil de l'Ordre des Avocats du Barreau de Paris^[1] votait symboliquement la création du statut d' « avocat protecteur » d'une personne sous curatelle ou tutelle. Le Règlement Intérieur National (R.I.N.) de la profession d'avocat devra à présent être modifié en son article 6-2 pour que ce projet devienne effectif.

Ma réflexion sur ce sujet ayant évolué depuis la publication, sur le présent blog, de mon article, le 28 juillet 2013, j'ai préféré le retirer purement et simplement à compter de ce jour (14/12/14), et préparer un nouvel article, réservé.